

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2984>



Déclaration FSU au CTPD du 20 mars

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: mardi 24 mars 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Des milliers de grévistes, des milliers de manifestants, une nouvelle fois les icaunais, y compris les personnels de l'éducation, ont démontré qu'ils ne voulaient pas payer pour la crise, « pour leur crise », celle de tous ceux qui ont pendant des décennies ont entretenus ce système économique qu'on nomme le capitalisme. Ces actionnaires s'en sont mis dans la poche pendant des décennies et ne souhaitent qu'une chose, poursuivre ! Et pour cela, épuisons la planète, détruisons toutes les garanties collectives, supprimons les services publics et la fonction publique qui apportent pourtant un peu d'humanité, d'égalité dans cette jungle.

L'éducation nationale ne va pas apporter un peu de soleil dans le ciel icaunais : aux **26% d'augmentation du nombre de chômeur** en un an dans l'Yonne (nos parents d'élèves !), les enfants auront droit à avoir en face d'eux des enseignants en plus grande difficulté !

2 suppressions de postes définitifs alors que les moyens en poste stagnent : bel effort Mr l'Inspecteur d'Académie !!!

Le nombre de BMP augmente de 25%, ainsi que celui des compléments de service : merci pour ces dizaines d'enseignants qui devront se partager entre plusieurs établissements. Voici une nouvelle contribution à l'implication des enseignants dans leur établissement ...

Supprimer des postes pour imposer des heures supplémentaires, voici une belle politique !

Vous mettez même des compléments de service dans les établissements et les disciplines dans lesquelles il y a assez d'heures à faire ...

Pour couronner le tout, le ministère vient d'expérimenter la communication du résultat des mutations avant les commissions paritaires : **2000 erreurs ! 2000 collègues trompés !** Et le recteur veut faire pareil au niveau académique ... à moins qu'elle ne fasse pire : laisser l'iniquité s'installer pour les mutations des collègues. Ça semble être la voie choisie :

- par l'implantation des postes spécifiques,
- par le refus de transmettre les documents pour les mutations,
- par le refus d'affecter les TZR en toute transparence.

Nous proposons le texte suivant au vote du CTP :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2009, le Recteur de l'académie de Dijon choisit d'implanter massivement des postes à profils dans les lycées et collèges de l'académie.

Cette décision donne un pouvoir sans précédent aux chefs d'établissement, proviseurs et principaux, qui peuvent ainsi définir localement les modalités d'exercice des enseignants et se voient confier la responsabilité du recrutement des professeurs concernés. Une telle mesure peut donner lieu à tous les copinages et à toutes les dérives car elle permet de fait le recrutement d'enseignants sur des critères sans rapport avec leurs compétences professionnelles et pédagogiques. Elle va également donner la possibilité aux chefs d'établissement d'interdire la nomination conformément aux barèmes d'autres enseignants.

Elle est en parfaite cohérence avec la décision rectorale de réduire le rôle des commissions paritaires dans lesquelles les élus des personnels contrôlent que les mutations sont effectuées selon des règles transparentes et équitables.

La Fonction Publique de notre République a été historiquement construite selon des règles garantissant l'indépendance des fonctionnaires à l'égard des pouvoirs locaux, afin d'assurer aux citoyens un égal accès aux services publics sur tout le territoire. En organisant le recrutement de plus en plus nombreux de professeurs par les chefs d'établissement, le Recteur met donc en cause l'indépendance des fonctionnaires et in fine celle du service public.

Les élus des personnels expriment leur vive indignation et leur réprobation à l'égard de ces mesures qui ne concourent en rien à l'amélioration des conditions d'études des élèves, ce qui devrait pourtant rester l'unique objectif de la politique scolaire.

Ils demandent :

- que le Recteur renonce à l'implantation des postes à profil programmée pour la rentrée 2009*
- que le fonctionnement des commissions paritaires permettent aux élus des personnels d'exercer pleinement leur rôle, ainsi qu'ils l'ont fait jusqu'ici*
- que les groupes de travail de juillet et août examinant l'affectation des TZR soient maintenus*

Voeu adopté.